

# PROGRAMME DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

## Certificat d'autorisation

## Types de travaux autorisés

**Loi et Règlement sur les appareils sous pression  
(L.R.Q., chapitre A-20.01)**

**Valide du :** 2010-02-01 **au** 2013-02-01

Adresse : ALCO-TMI inc./ SOUDURE EXPRESS inc.  
995 Bombardier  
Alma Qc.  
G8B 6H2

L'Installation, la modification et la réparation  
de tuyauterie selon :

- NQ3650-900 «Code d'installation des chaudières,  
des  
appareils et des tuyauteries sous pression»

**NUMÉRO D'AUTORISATION  
02T04**

*A démontré à la satisfaction de la Régie du bâtiment  
du Québec l'implantation de son programme de contrôle  
de la qualité et peut se prévaloir de l'article 26  
du Règlement sur les appareils sous pression.  
L'entreprise est autorisée à effectuer les travaux  
mentionnés dans ce certificat.  
Le titulaire s'engage à respecter son programme de  
contrôle de la qualité ainsi que la Loi et le Règlement sur  
les appareils sous pression.*

Ce certificat peut être retiré en tout temps et sans  
préavis dans le cas où l'une des conditions au programme  
de contrôle de la qualité ne serait pas respectée.

**E. TREMBLAY** **QC # 9837**

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC



Approuvé par : \_\_\_\_\_

Signature : 

Date : 2 février 2010

Régie  
du bâtiment

Québec 